



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 425

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE
SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 31517RB**

Avis de motion donné le
Adopté le
En vigueur le

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 31517Rb, située approximativement à l'est de la route de l'Église, au sud de la voie ferrée ainsi qu'à l'ouest et au nord de l'impasse des Cageux.

La zone 33725Ha est agrandie à même une partie de la zone 31517Rb, soit à même une partie du territoire formée d'une partie du lot numéro 6 735 338 du cadastre du Québec.

RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 425

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 31517RB

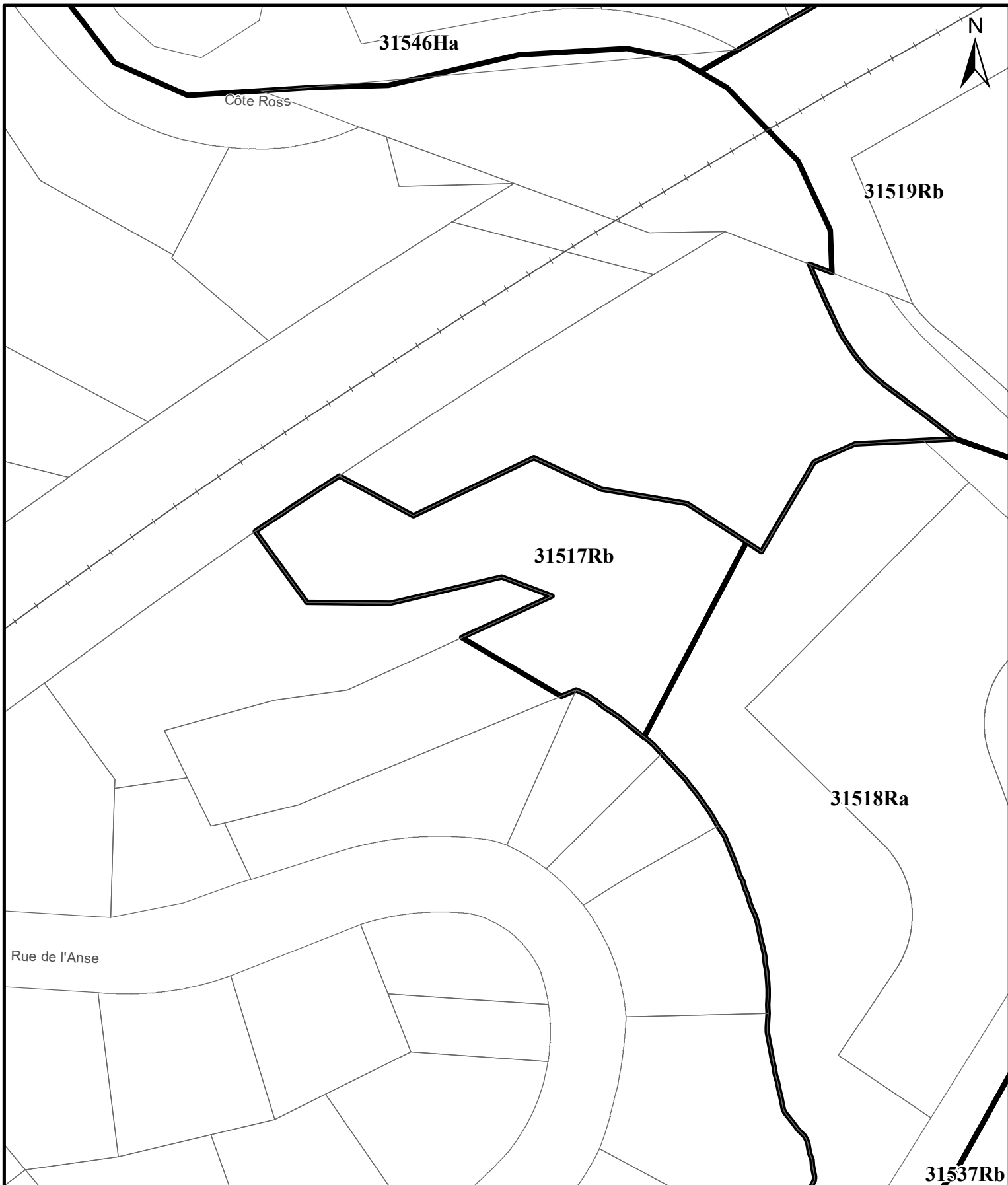
LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme*, R.C.A.3V.Q. 4, est modifiée par l'agrandissement, au plan numéro CA3Q33Z01, de la zone 33725Ha, à même une partie de la zone 31517Rb, apparaissant au plan numéro CA3Q31Z01, qui y est réduite d'autant, le tout tel qu'illustré aux plans numéros RCA3VQ425A01 et RCA3VQ425A02 de l'annexe I du présent règlement.
- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLANS NUMÉROS RCA3VQ425A01 ET RCA3VQ425A02



SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE SUR L'URBANISME
ANNEXE I - ZONAGE
EXTRAIT DU PLAN CA3Q31Z01

Date du plan : 2026-08-04
No du règlement : R.C.A.3V.Q.425
Préparé par : S.R.

No du plan : RCA3VQ425A01
Échelle : 1:1 000

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 31517Rb, située approximativement à l'est de la route de l'Église, au sud de la voie ferrée ainsi qu'à l'ouest et au nord de l'impasse des Cageux.

La zone 33725Ha est agrandie à même une partie de la zone 31517Rb, soit à même une partie du territoire formée d'une partie du lot numéro 6 735 338 du cadastre du Québec.